

Campagne fenêtres bois

Communiqué de presse

Février 2024

La fenêtre bois, la réponse à la RE 2020

pour les bâtiments neufs.

Un matériau vertueux, à l'impact carbone faible



Les fenêtres en bois sont particulièrement appropriées aux bâtiments neufs réalisés dans le cadre de la Réglementation Environnementale « RE2020 ». Elles concentrent tous les atouts qui font d'elles le meilleur choix pour des constructions à très faible impact carbone : bois écoresponsable issu de forêts gérées durablement, traçabilité durant tout le cycle de vie, fabrication peu énergivore et hautes performances d'isolation thermique.

La RE2020 a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie et 25 % des émissions de CO₂⁽¹⁾. Les façades et menuiseries extérieures représentent

jusqu'à 10 % de l'impact environnemental d'un bâtiment complet.

En vigueur depuis janvier 2022, la **Réglementation Environnementale-RE2020 s'applique à toutes les constructions neuves** : maisons individuelles et logements collectifs, bureaux et bâtiments (enseignement, tertiaire). Elle reprend plusieurs critères de la précédente Réglementation Thermique-RT2012 en lien avec la consommation globale d'énergie primaire du bâtiment : performance et isolation de l'enveloppe, réduction de la consommation énergétique (indicateur Bbio ou besoin bioclimatique), confort d'hiver et d'été (face aux canicules), qualité de l'air intérieur, etc.

La RE2020 fixe des exigences nouvelles qui concernent spécifiquement l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Ainsi, **l'impact carbone des bâtiments neufs prend en compte la globalité des Analyses de Cycle de Vie (ACV)** de tous les matériaux et équipements employés dans la construction.

Le choix du matériau des menuiseries joue donc un rôle déterminant, et sur le plan de l'impact carbone, le bois est résolument le plus vertueux. L'ACV considère l'impact environnemental d'une fenêtre en bois, tout au long de son cycle de vie : production, mise en œuvre, durée d'utilisation et fin de vie en recyclage et/ou valorisation. Les résultats des ACV des fenêtres en bois se retrouvent dans les 10 FDES (Fiches de déclaration environnementale et sanitaire), consultables sur la base de données www.inies.fr.



Campagne fenêtres bois

Communiqué de presse

Février 2024

Des fenêtres bois écoresponsables, éthiques et durables

Aujourd’hui, les industriels de la menuiserie bois fabriquent leurs fenêtres à partir d’arbres issus de **forêts gérées durablement**. Le **label PEFC™** (Programme de reconnaissance des certifications forestières) garantit que le bois provient d’une forêt aménagée et exploitée de façon responsable. Le **plan d’action FLEGT** (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) assure notamment le contrôle des bois exotiques importés dans l’Union européenne. D’autres référentiels prennent en compte l’ensemble du processus de traçabilité et d’éco-conception, incluant : production, traitement, transformation, fabrication et recyclage/réutilisation, c’est le cas du **certificat FSC™** (Forest Stewardship Council) et de la **certification Cradle to Cradle® (C2C)**.



Le bois : le matériau d'une fenêtre saine et moins énergivore

Le bois requiert peu d’énergie pour sa production et sa transformation. C'est le matériau qui, comparativement, **génère le moins d'émissions de gaz à effet de serre**, en parfait accord avec l'esprit de la RE2020.

Une fois finie, une fenêtre en bois fabriquée avec des peintures et des colles sans solvants est classée A+, c'est-à-dire : à **très faibles émissions de COV** (composés organiques volatils) pour garantir une excellente qualité de l'air intérieur.

Faible conducteur, le bois est un isolant naturel contre le froid et l’humidité

La RE2020 impose également des critères de performance d’isolation thermique des menuiseries. Le **coefficent Uw de transmission thermique** d'une fenêtre ne doit pas dépasser 0,8 W par mètre carré ; et le **coefficent de déperdition thermique** (la perte de chaleur au niveau du vitrage de la fenêtre) doit être inférieur ou égal à 0,7 Ug. La majorité des fenêtres en bois du marché sont conformes à ces exigences.



Campagne fenêtres bois

Communiqué de presse

Février 2024



Pour la pose : les compétences d'un artisan certifié RGE

Pour garantir la conformité d'un bâtiment neuf avec la RE2020, il est fortement conseillé de faire appel aux compétences techniques d'un **artisan certifié RGE** pour installer les menuiseries en bois. La pose par un professionnel conditionne également **les aides financières de l'état** (MaPrimeRénov[®], éco-prêt à taux zéro, exonération partielle ou totale de taxe foncière, chèque énergie). Le matériel ainsi que la pose par un professionnel bénéficient en outre d'un **taux de TVA réduit à 5,5 %**.

⁽¹⁾ <https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>

La **Campagne Fenêtres Bois**, à l'initiative de l'**UMB-FFB**, la **CAPEB** et l'**UFME**, réalisée avec le soutien du **CODIFAB** et coordonnée par le **CNDB**, s'est fixée pour mission de faire mieux connaître les avantages de la fenêtre en bois auprès du grand public (propriétaires de maisons et d'appartements) et des professionnels (prescripteurs, MOA, BE, architectes, CMIstes...).



COMITÉ NATIONAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU BOIS